

LA COTATION DE VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Habitat

C'EST QUOI LA COTATION ?

La cotation consiste à attribuer un nombre de points à chaque demande de logement social en fonction de :

- votre situation personnelle
- votre situation professionnelle
- votre logement actuel

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?

Veiller à ce que votre demande soit toujours à jour et soit le reflet de votre situation actuelle.

Fournir toutes les pièces justificatives pour bénéficier des points correspondants (liste des pièces disponible auprès des lieux d'accueil et d'information).

A QUOI ÇA SERT ?

- Permettre de vous situer par rapport aux autres demandeurs.
- Aider l'étude des candidatures lors des commissions d'attribution des logements sociaux

OÙ TROUVER DES INFORMATIONS SUR VOTRE COTATION ?

Sur Internet : dans votre espace personnel sur le Portail Grand Public :

www.demande-logement-social.gouv.fr

Vous pourrez y trouver :

- La cotation de votre demande
- Les éléments vous permettant d'apprécier le positionnement de votre demande par rapport aux demandes similaires
- Le délai d'attente moyen constaté pour la typologie et localisation demandées
- Le caractère prioritaire ou non de votre demande

Auprès des guichets de la CCBS

(liste sur la plaquette : "Liste des points d'accueil et d'information")



GRILLE DE COTATION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

VOTRE SITUATION ACTUELLE :
Mutation : vous occupez un logement social

Hors Mutation : vous n'occupez pas un logement social

CONDITION DE LOGEMENT ACTUEL

CRITÈRES	JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR VALIDER VOS POINTS AVANT LE PASSAGE EN COMMISSION D'ATTRIBUTION	MUTATION	HORS MUTATION
Je suis reconnu public prioritaire au titre de l'Accord Collectif Départemental	<ul style="list-style-type: none"> Fiche Identification Public Prioritaire (FIPP) 	500	500
J'occupe un logement trop grand (sous-occupé) C'est à dire que le nombre de personnes dans le foyer est strictement inférieur au nombre de pièces du logement actuel moins 1 (Par exemple, une personne seule habite une maison de 3 pièces ou plus, un couple habite un appartement de 4 pièces ou plus.	<ul style="list-style-type: none"> justificatif de domicile (contrat de location, attestation d'hébergement, quittance de loyer) précisant la surface du bien occupé 	25	/
J'occupe un logement trop petit (sur-occupé) et j'ai au moins 1 mineur à charge Un logement est sur-occupé lorsque les conditions suivantes ne sont pas respectées <ul style="list-style-type: none"> au moins 9m² pour 1 personne au moins 16m² pour 2 personnes au moins 25m² pour 3 personnes au moins 34m² pour 4 personnes au moins 43m² pour 5 personnes 	<ul style="list-style-type: none"> justificatif de domicile (contrat de location, attestation d'hébergement, quittance de loyer) précisant la surface du bien occupé livret de famille 	4	4
Mon logement a été reconnu indigne	<ul style="list-style-type: none"> Arrêté d'interdiction d'habitation, de péril d'immeuble ou d'insalubrité Ou analyse plomberie Ou diagnostic plomb ou amiante Ou rapport d'un travailleur social 	25	20
Je suis sans solution de logement ou d'hébergement	<ul style="list-style-type: none"> Attestation d'un travailleur social ou d'une association Ou certificat de domiciliation 	0	25
Je suis hébergé dans un établissement ou un logement de transition Logement-foyer, RHVS, structure d'hébergement, centre départemental de l'enfance, logement temporaire	<ul style="list-style-type: none"> Justificatif de domicile (contrat de location, attestation d'hébergement, quittance de loyer) 	0	15

GRILLE DE COTATION (SUITE...)



	CRITÈRES	JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR VALIDER VOS POINTS AVANT LE PASSAGE EN COMMISSION D'ATTRIBUTION	MUTATION	HORS MUTATION
	Je vis actuellement dans un appartement de coordination thérapeutique	<ul style="list-style-type: none"> Justificatif de domicile (contrat de location, attestation d'hébergement, quittance de loyer) 	0	6
	Je suis hébergé par un tiers	<ul style="list-style-type: none"> justificatif de domicile (contrat de location, attestation d'hébergement, quittance de loyer) précisant la surface du bien occupé 	5	5
	J'occupe un logement indécents et j'ai au moins 1 mineur à charge	<ul style="list-style-type: none"> Document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement (photos). Ou une copie du jugement du tribunal statuant sur l'indécence du logement Ou une attestation de la CAF ou de la MSA Ou tout autre document démontrant l'indécence du logement (aucune pièce principale de plus de 9 m², pas d'eau chaude, absence d'eau potable, installation électrique défectueuse, pièces humides et mal ventilées, chauffage insuffisant dans le logement, toiture non-étanche, absence de sanitaire) Livret de famille 	4	4
	J'habite un logement inadapté à mon handicap ou à ma perte d'autonomie	<ul style="list-style-type: none"> Carte de mobilité inclusion invalidité ou carte d'invalidité ou décision administrative compétente Justificatif des besoins d'adaptation (certificat médical ou autre document) 	25	25
	Je suis en procédure d'expulsion sans solution de relogement	<ul style="list-style-type: none"> Commandement de payer Ou assignation à comparaître Ou jugement prononçant l'expulsion Ou commandement de quitter les lieux 	8	8



CONDITION DE LOGEMENT ACTUEL



PROCÉDURES EN COURS

GRILLE DE COTATION (SUITE...)



	CRITÈRES	JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR VALIDER VOS POINTS AVANT LE PASSAGE EN COMMISSION D'ATTRIBUTION	MUTATION	HORS MUTATION
	Je suis reconnu au titre du DALO, un logement doit m'être attribué en urgence	<ul style="list-style-type: none"> Décision de la commission DALO 	1 000	1 000
	<ul style="list-style-type: none"> J'ai subi des violences au sein du couple ou suis menacée de mariage forcé J'ai été victime d'agression sexuelle Je suis engagée dans le parcours de sortie de prostitution et d'insertion sociale et professionnelle Je suis victime de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme 	<ul style="list-style-type: none"> Une décision du juge Ou un récépissé de dépôt de plainte Ou une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales Ou un dépôt de plainte ou une main courante ou un document établi par un travailleur social 	25	25
	<ul style="list-style-type: none"> Je suis en situation de handicap ou de perte d'autonomie L'une des personnes de mon foyer est en situation de handicap ou de perte d'autonomie 	<ul style="list-style-type: none"> Carte de mobilité inclusion invalidité ou carte d'invalidité ou décision administrative compétente Justificatif des besoins d'adaptation (certificat médical ou autre document) 	7	7
	Je suis en divorce ou séparation	<ul style="list-style-type: none"> Jugement de divorce, ordonnance de non-conciliation ou autres jugements familiaux Ou déclaration conjointe de dissolution ou mention de la dissolution dans l'acte de naissance en cas de PACS Livret de famille 	25	25
	J'attends un enfant dans un logement trop petit	<ul style="list-style-type: none"> Certificat de grossesse Contrat de location ou justificatif de propriété. 	25	0
	Je sors d'une période de chômage de plus d'un an (longue durée)	<ul style="list-style-type: none"> Attestation pôle emploi Contrat de travail 	2	5
	J'habite la commune et/ou je travaille dans la commune	<ul style="list-style-type: none"> Justificatif de domicile et/ou contrat de travail 	50	50

INFORMATIONS GÉNÉRALES



GRILLE DE COTATION (SUITE...)



CRITÈRES	JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR VALIDER VOS POINTS AVANT LE PASSAGE EN COMMISSION D'ATTRIBUTION	MUTATION	HORS MUTATION
J'habite l'EPCI, et/ou je travaille dans l'EPCI	<ul style="list-style-type: none"> Justificatif de domicile et/ou contrat de travail 	25	25
Je souhaite me rapprocher de mon lieu de travail	<ul style="list-style-type: none"> Justificatif de domicile (contrat de location, quittance de loyer ou justificatif de propriété) Contrat de travail ou document justifiant de l'emploi futur 	25	25



CRITÈRES	JUSTIFICATIFS À FOURNIR POUR VALIDER VOS POINTS AVANT LE PASSAGE EN COMMISSION D'ATTRIBUTION	MUTATION	HORS MUTATION
Ma demande de logement social à plus de 6 mois et moins de 12 mois	<ul style="list-style-type: none"> Pour l'ancienneté de la demande, aucune pièce justificative n'est requise : le critère retenu est calculé depuis la date de dépôt de la demande de logement social 	5	5
Ma demande de logement social à plus de 12 mois et moins de 24 mois		10	10
Ma demande de logement social à plus de 24 mois et moins de 36 mois		20	20
Ma demande de logement social à plus de 36 mois		30	30
J'ai fait une fausse déclaration Présentation de faux-documents, omissions ou erreurs manifestes ...		-100	-100
J'ai refusé sans justification au moins deux fois une proposition de logement		-100	-100

